

Le 3 mars 2025

**Tri des biodéchets, à chacun sa solution !**  
**La collecte des biodéchets arrive à Douvaine et Veigy-Foncenex**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la loi prévoit que les biodéchets doivent être triés et valorisés. Pour se conformer à cette nouvelle réglementation, Thonon Agglomération donne la priorité au compostage et propose à tous ses habitants un accès gratuit à des composteurs individuels ou collectifs (inscription sur [mesdemarches.thononagglo.fr](https://mesdemarches.thononagglo.fr)).

Pour les habitants des zones denses, après une expérimentation réussie en 2024 dans deux zones-tests à Thonon-les-Bains et Sciez, la collecte des biodéchets va désormais être déployée dans les communes de Douvaine et de Veigy-Foncenex entre mars et avril 2025.

**Epluchures de fruits et légumes, résidus de jardinage, restes de nourriture... : tous ces biodéchets représentent aujourd'hui environ 30 % de notre poubelle à ordures ménagères. Or, plutôt que de les jeter à la poubelle et de les incinérer, il est facile de les valoriser, en les compostant.**

Ce sont au total 1230 logements soit environ 5000 habitants sur les communes de Douvaine et de Veigy-Foncenex confondus, qui bénéficieront de cette nouvelle initiative.

Ces installations s'inscrivent dans le projet « Généralisation du tri à la source » des biodéchets soutenu par le Fonds Vert.

**Le déploiement des bornes**

- Douvaine : 15 bornes seront installées sur 9 espaces-tri répartis sur la commune.

*Une réunion d'information aura lieu le jeudi 6 mars à 18h00 à la salle du Coteau de Douvaine.*

- Veigy-Foncenex : 11 bornes sur 8 espaces-tri

*Une réunion d'information aura lieu le mardi 18 mars à 18h30 à la salle du Conseil de Veigy-Foncenex.*

Ces bornes compléteront les espaces-tri existants, permettant une gestion optimale des déchets. Ce dispositif a été pensé en fonction des résidences et des secteurs à fort taux d'habitation pour garantir une couverture maximale et une efficacité optimale.

**Une meilleure valorisation des biodéchets**

Les biodéchets sont en grande partie composés d'eau. Trier ses biodéchets permettra d'alléger les poubelles d'ordures ménagères et permettront de réduire le volume des déchets incinérés.

Les nouvelles bornes seront collectées une fois par semaine, avec une fréquence accrue en période estivale, où la collecte aura lieu deux fois par semaine. Elles seront également régulièrement nettoyées pour garantir leur bon fonctionnement et leur hygiène.

Une fois collectés les biodéchets sont traités au méthaniseur de Veigy-Foncenex produisant ainsi du biogaz qui est réinjecté dans le réseau de gaz de ville.

**Une sensibilisation au plus près des habitants**

Afin de sensibiliser les habitants à la bonne utilisation de ces nouvelles bornes et à l'importance du tri des déchets, les éco-animateurs passeront du 5 mars au 12 avril 2025 dans les immeubles des

communes concernées pour informer la population.

Thonon Agglomération invite les habitants à participer activement à cette initiative afin de réduire leur empreinte écologique et de contribuer à un environnement plus sain.

**CONTACT PRESSE** : Caroline BLONDET

Service communication

+33 (0)4 50 31 25 00 | [c-blondet@thononagglo.fr](mailto:c-blondet@thononagglo.fr)